

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 27 mars 1995

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Français]

LA LOI SUR LES MESURES DE GUERRE

M. Maurice Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead, BQ) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait procéder immédiatement à des excuses publiques et officielles, avec compensations financières, envers les centaines de citoyens du Québec victimes d'arrestations arbitraires et de détentions injustifiées durant l'application de la Loi sur les mesures de guerre au début des années 1970.

—Monsieur le Président, c'est avec une certaine émotion, pour ne pas dire une émotion certaine, que je prends la parole en cette Chambre aujourd'hui pour rappeler des événements tragiques dans la mémoire des Québécois et des Québécoises, des événements tragiques concernant des individus, des événements tragiques également concernant l'exercice de notre démocratie au cours des années 1970. Je ferai allusion également, au cours de cette motion, à des démarches, des événements qui subsistent encore de nos jours.

Vous venez, monsieur le Président, de faire lecture de la motion que j'ai déposée le 5 octobre 1994 en cette Chambre, motion qui, si on la résume, vise essentiellement deux objectifs: d'une part, remettre les pendules à l'heure concernant les événements d'octobre et particulièrement, l'imposition des mesures de guerre, faire état des victimes de l'imposition de la Loi sur les mesures de guerre en 1970 et également, faire en sorte de dissocier le mouvement souverainiste des malheureux événements qui sont survenus et qui ont été initiés par des individus membres du FLQ, et je réfère, naturellement, à la mort de M. Pierre Laporte, en 1970.

Pourquoi soulève-t-on cette motion aujourd'hui en cette Chambre? D'abord, je répète que cette motion a été déposée en octobre 1994, au moment où est sorti le film *Octobre* du réalisateur Pierre Falardeau relatant les jours qui ont précédé la mort de Pierre Laporte. Ce film a été subventionné en partie, si je ne m'abuse, par l'Office national du film et a suscité les hauts cris, les hola et l'indignation de certains collègues du Parti réformiste et du Parti libéral en cette Chambre.

Que disaient-ils, que disaient-elles, ces collègues? Je réfère simplement aux propos de la députée de Calgary—Est, du Parti réformiste qui, dans sa dénonciation du financement du film de Falardeau, faisait le lien entre les séparatistes, les felquistes et la cause de la souveraineté du Québec. Ils laissaient entendre—et ce fut le cas également de plusieurs intervenants du Parti libéral, et cela fait partie du discours de nos adversaires fédéralistes—et voulaient faire un mélange ou mettre dans le même pot, si vous me permettez l'expression, tous les individus, tous les regroupements qui font la promotion de la souveraineté du Québec, ceux qui le font d'une façon démocratique, depuis plus de 25 ans, et je fais référence naturellement au Parti québécois, mais avant le Parti québécois, le RIN, le RN et également au Bloc québécois qui s'est ajouté depuis les dernières années.

Je veux d'abord signifier clairement que pour tous les souverainistes, tous les porte-parole officiels du mouvement souverainiste démocratique, il n'a jamais été question d'appuyer, de quelque façon que ce soit, les actes criminels posés par certains individus membres du FLQ. Au contraire, en 1970, dans les jours qui ont suivi l'assassinat de Pierre Laporte et de l'imposition des mesures de guerre, plusieurs représentants de tous les milieux québécois ont dénoncé cette façon de faire, en particulier, à l'époque, le président du Parti québécois, M. René Lévesque. Il est important de faire cette distinction puisque les individus qui ont perpétré ces crimes en ont assumé les conséquences, ont été jugés, condamnés et ont payé leur dû à la société.

Ce que je veux démontrer d'abord, ce à quoi je veux faire référence, c'est l'impact qu'ont eu ces événements, en particulier l'imposition des mesures de guerre sur la vie de plusieurs de nos concitoyens, et je dirais sur notre vie démocratique en général.

En 1970, j'étais membre du Parti québécois, et je le suis toujours, je militais dans le comté de Frontenac, qui est un comté rural dont la ville principale était Lac-Mégantic à l'époque. Je militais pour le Parti québécois. On venait de vivre notre première élection, le 29 avril 1970. Il faut savoir qu'il n'était pas facile, à l'époque, d'être membre du Parti québécois dans un milieu comme le mien, un milieu que je respecte et un milieu qui, à l'époque, dénonçait vertement tout ce qui finissait en «iste»: communiste, séparatiste, socialiste, péquiste. Ce n'était pas facile de militer pour la cause de la souveraineté et de le faire d'une façon démocratique dans un contexte comme celui-là.

J'ai été touché au plus profond de moi-même, j'ai été renversé, indigné, apeuré lorsque M. Pierre Laporte a été assassiné.

• (1110)

Je croyais, au plus profond de moi, que la cause que je défendais ne méritait pas qu'il y ait mort d'homme dans l'atteinte de notre